



Dégâts des eaux et arrivée d'eau inaccessible

Par Ysoel, le 09/11/2011 à 21:01

Bonsoir,

je me tourne vers vous dans l'espoir d'obtenir quelques conseils.

Nous venons de remettre 'à neuf' notre appartement et il ne manquait plus qu'à réinstaller une étagère quelques centimètres au dessus de son emplacement d'origine et la, vilaine surprise, à moins de 5 millimètres de la surface du mur nous avons transpercé une conduite d'eau.

Pensant qu'elle nous appartenait nous avons rapidement fermé notre arrivée d'eau, mais mauvaise surprise, cette conduite alimente l'appartement du dessus, et c'est la que les gros ennuis ont commencé. L'arrivée générale d'eau était inaccessible, le copropriétaire du dernier étage possède le petit local extérieur à l'immeuble ou cette arrivée d'eau est installée depuis toujours (anciennement c'était un local à charbon). Il lui a été vendu en tant que cave il y a 4 ans alors qu'un autre copropriétaire en réclame la propriété aussi (nous sommes 4 copropriétaires). Le local en question, ne dépassant pas les 6m carré, à été clos par un gros portail par son propriétaire, et donc l'arrivée d'eau générale nous est inaccessible. Notre syndic lui en a fait plusieurs fois le reproche, mais ce n'est resté qu'à l'état verbal.

Mon mari est de suite monté au second étage dans l'espoir de récupérer la clé de ce local/cave, mais personne n'était présent. Au premier étage vit la sœur de l'épouse de ce copropriétaire, je suis donc allée lui demander si elle possédait un double de la clé de la cave, ou si elle pouvait joindre sa sœur car la situation était urgente. J'ai reçu une fin de non recevoir. Elle ne possède pas la clé de la cave et ne désirait pas déranger sa sœur faisant ses courses, et bien qu'elle ait les clés de l'appartement du second elle ne se permettrait pas d'y entrer sans son aval pour y chercher le précieux sésame. Nous avons donc dû demander l'aide des pompiers qui à force de clous et sacs plastiques ont réussi à briser le jet de plus de 3m qui s'échappait du tuyau percé pour le rediriger vers le sol. L'un d'eux est monter avertir la voisine que si elle ne joignait personne pour que l'on puisse enfin couper l'eau, le portail de la cave serait ouvert en force, elle a assuré aux pompiers que sa sœur était en chemin. Et les pompiers sont donc repartis. Nous avons aussi téléphoné au syndic, qui était absent, sa secrétaire nous a assuré qu'elle nous enverrait un plombier de suite.

Par Ysoel, le 09/11/2011 à 21:01

Bilan de ce vendredi 4 Novembre:

Un tuyau percé à 16h, des pompiers sur les lieux à 16h45, et une copropriétaire soi-disant jointe par téléphone arrivant à 18h45, et montant directement chez elle, faisant mine de tomber des nues lorsque mon mari est remonté pour obtenir la fameuse clé, eau enfin coupée

à 18h50 et cerise sur le gâteau à 19h pile le mari de la voisine du dessus descendait réclamer que l'on remette l'eau très rapidement car ils avaient la douche à prendre EUX. Mon mari a mis 10 toutes petites minutes à casser le mur autour du tuyau percé et à le manchonner provisoirement. Inutile de dire que je suis très en colère contre mes voisins. Ma cuisine est foutue, le jet d'eau a littéralement arraché la peinture du mur opposé, mes meubles de cuisines sont tous en train de gonfler en séchant, le carrelage mural se bombe, et mes sols hélas en lino sont imbibés dans tout l'appartement.

Je suis désolée pour ce long pavé, mais voilà je désirerais connaître les démarches à suivre, car le tuyau que l'on a percé se situe pile poil au milieu de notre mur de cuisine, mur qui sépare notre cuisine du hall d'entrée de l'immeuble, et la dite entrée commence déjà à laisser paraître des stigmates, traces de coulées d'eau, peinture cloquée. Nous sommes fautifs certes, car c'est nous qui avons malencontreusement percé le tuyau, mais si l'eau avait pu être coupée de suite, les dégâts seraient moindres. Cerise sur le gâteau, notre assureur ne sera pas joignable avant jeudi, sa secrétaire est à l'ouest, et le plombier envoyé 'd'urgence' par notre syndic c'est manifesté lundi après-midi, par téléphone, pour savoir si il y avait toujours urgence.

Je vous remercie par avance pour avoir lu ma prose et pour vos précieux conseils

Par **Domil**, le **09/11/2011** à **21:45**

Tout dépend des conditions de la vente. S'il y a obligation ou non de laisser le passage à tous pour accéder à l'arrivée d'eau